



**SAINTE
ÉTIENNE
DU
ROUVRAY**

CCAS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 21 mars 2024

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2024-03-21-6 | Finances Communales - Budget du CCAS Compte Administratif exercice 2023
Rapporteur Geslin Annie

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 10
Nombre de pouvoir : 4
Nombre d'excusés : 3
Convoqué le 14 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse , Président.

Etaient présents :

Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Mour, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Karine Pégon, Madame Michèle Henry, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Madame Annie Geslin, Madame Danielle Boulais.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Florence Boucard donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Jean Pierre Mirey donne pouvoir à Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Didier Burg donne pouvoir à Madame Nicole Auvray .

Etaient excusés sans pouvoir :

Monsieur Joachim Moyse , Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault.

Vu :

- Les articles L 1612.1 à L 1612.20 (adoption et exécution du budget) et L 2311.1 à L 2343.2 (Budgets et Comptes) du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M57,
- Le budget et les décisions modificatives de l'exercice 2023,

Considérant :

- Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Mme GESLIN Annie (doyenne de séance désignée) délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur MOYSE, Président, lequel peut se résumer ainsi sur le tableau, ci-annexé,
- Les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- La sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses et en recettes et arrête les résultats définitifs tels que résumés, ci-dessous,

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL REALISE
	<i>Budgété</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgété</i>	<i>Réalisé</i>	
RECETTES	2 608 778,63 €	2 058 316,23 €	115 657,09 €	12 957,77 €	2 071 274,00 €
Restes à réaliser en recettes				-	-
DEPENSES	2 608 778,63 €	2 203 520,15 €	115 657,09 €	4 783,02 €	2 208 303,17 €
Restes à réaliser en dépenses					
RESULTAT 2023		-145 203,92 €		8 174,75 €	-137 029,17 €
RESULTAT ANTERIEUR (2022)		457 686,63 €		104 014,09 €	561 700,72 €
RESULTAT GLOBAL (2023)		312 482,71 €		112 188,84 €	424 671,55 €

Solde des restes à réaliser à reporter au Budget 2024

0€

Le résultat d'exécution de l'exercice 2023 présente un solde négatif -145 203.92 € en section de fonctionnement et un solde positif de 8 174.75€ en section d'investissement.

Le résultat de clôture reprend le résultat de l'exécution et y additionne les résultats de l'exercice précédent. L'exercice 2023 est donc clôturé avec un résultat global positif de 424 671.55 €.

Aucun reste à réaliser en investissement n'est constaté fin 2023.

Le Conseil d'administration décide :

- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote :

Par : 14 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink.

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 25/03/2024

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20240321-2024-03-21-6-DE

Publié ou notifié : 04 AVR. 2024